

## Projet d'évaluation du lycée de VINCENDO 2021 / 2022

- 1 - Préambule
- 2 - Informations générales
- 3 - Les modalités d'évaluation au baccalauréat général et technologique
- 4 - Principes généraux
- 5 - Recommandations pédagogiques / Points de vigilance
- 6 - Calendrier prévisionnel
- 7 - Livret Scolaire du Lycée (LSL)

---

### 1 - Préambule.

#### A - Contexte réglementaire : Baccalauréats général et technologique

Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

Ref. : NOR : MENE2121270N / Note de service du 28-7-2021 / MENJS - DGESCO A2-1

#### B - Généralités

Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen.

### 2 - Informations générales.

Le projet d'évaluation vise à garantir la valeur du diplôme du baccalauréat, en effet, 40% de ce diplôme est en contrôle continu, issu des moyennes annuelles dans les enseignements, ce qui implique une valeur certificative aux moyennes annuelles et garantit une égalité de traitement.

Ce document formalise un dialogue serein et une relation de confiance avec les élèves et leur famille avec des règles claires pour aider les élèves à être acteurs de leurs apprentissages. Les modalités d'évaluation sont partagées et comportent des compétences issues du référentiel de compétences des enseignants avec des objectifs communs pour tous les élèves fixés par les programmes et les instructions officielles.

Cette formalisation garantit l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études avec des conditions d'accès à l'enseignement supérieur identiques pour chaque élève en prenant en compte des moyennes de toutes les disciplines dans le dossier Parcoursup et des moyennes annuelles reconnues par les établissements d'enseignement supérieur.

## - Informations au sujet des évaluations

Il convient tout d'abord de définir précisément les différents types d'évaluation, tels qu'ils sont pratiqués par les enseignants au quotidien.

- **L'évaluation diagnostique** a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.

- **L'évaluation formative** prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.

- **L'évaluation sommative** atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

Ces types d'évaluation s'inscrivent dans un processus d'évaluation, qui regroupe tout ce que **les professeurs mettent en œuvre pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins**. Ce processus lui-même s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire et respecte les attendus qui y sont associés.

## - L'attestation de langues vivantes

Conformément aux dispositions des articles D.312-18 à D.312-20, D.312-29 et D.312-30 du Code de l'éducation relatives à la délivrance d'une attestation de langues vivantes à la fin du cycle terminal à compter de la session 2021 du baccalauréat général et technologique, chaque candidat au baccalauréat, quel que soit son statut, ses modalités de passation et le résultat obtenu à l'examen, bénéficie d'une attestation de langues vivantes. Cette attestation indique le niveau atteint par le candidat en langue vivante A et en langue vivante B, et précise ce niveau pour chacune des activités langagières, au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

### 3 - Les modalités d'évaluation au baccalauréat général et technologique :

- Cinq épreuves terminales représentent 60% de la note finale selon le tableau suivant :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
Total :			60			60

- Pour la session 2022, les candidats conservent le bénéfice des notes qu'ils ont obtenues en classe de première au cours de l'année 2020-2021. Cette conservation des notes s'opère selon la proportion des coefficients qui leur étaient attribués. Ainsi, leurs coefficients s'organisent comme suit, s'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1 <sup>re</sup>	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5	5		5
<b>Total</b>	22,5	17,5	<b>40</b>	23,3	16,7	<b>40</b>

- Pour l'année 2023, le tableau des coefficients des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (voie générale et voie technologique) sont les suivants :

	Première	Terminale	Total cycle
Enseignement de spécialité 1 <sup>ère</sup>	8		8
Hist-Géo	3	3	6
LVA	3	3	6
LVB	3	3	6
Enseignement Scientifique (Général) ou Mathématiques (Technologique)	3	3	6
EPS	6		6
EMC	1	1	2
Total :			<b>40</b>

- Les enseignements optionnels sont pris en compte avec un coefficient 2 aussi bien en 1<sup>ère</sup> qu'en terminale. Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients, égale à 100, portant sur les autres enseignements.

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Grec	2	2	4			
LCA Latin	2	2	4			
Total :			14			8

**Les conditions de délivrance du diplôme du baccalauréat sont ainsi les suivantes :**

TABLEAU RECAPITULATIF DES COEFFICIENTS	Total sur le cycle terminal	
	Voie générale	Voie technologique
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales	60	60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales	40	40
Enseignements optionnels	$\leq 14$	$\leq 8$
TOTAL (TT) :	$100 \leq TT \leq 114$	$100 \leq TT \leq 108$

Ces modalités d'évaluation sont applicables sous réserve d'évolution ministérielle.

#### **4 - Principes généraux**

- L'évaluation est au service des apprentissages, elle encourage, soutient et oriente les progrès des élèves. Le professeur adopte les modes d'évaluation qu'il juge les plus pertinents pour la formation de ses élèves.

- L'évaluation est variée et diversifiée. On distingue ainsi des évaluations intermédiaires (formatives) et des évaluations complexes (sommatives).

- Le sens des évaluations est explicité aux élèves. Le professeur précise le statut de l'évaluation dans le continuum de l'apprentissage conduisant à la certification. Il explique également les modalités de ces évaluations.

#### **5 - Recommandations pédagogiques - Points de vigilance**

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées.

**A- En cas d'absence à une évaluation**, le professeur pourra demander à l'élève de faire un devoir de rattrapage, selon des modalités qui seront définies par l'enseignant.

**B - En cas de travail dont le caractère non personnel est établi** (plagiat, copié-collé ...), **la note de zéro sera attribuée**. Si l'attribution de cette note rend la moyenne trimestrielle non significative, le **point C** sera appliqué.

**C - En cas de moyenne trimestrielle jugée non significative par l'enseignant**, il sera demandé à l'élève de faire une évaluation sommative dont le résultat tiendra lieu de moyenne trimestrielle. Cf B.O. du 29/07/2021

**D - S'agissant des épreuves terminales, la gestion des situations de fraude** pour la voie générale et la voie technologique est prévue par **les dispositions des articles D.334-25 à R.334-35 du Code de l'éducation**. Ils définissent notamment le régime des sanctions qui peuvent être prises par la commission de discipline du baccalauréat. En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de

fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le **règlement intérieur de l'établissement**.

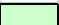






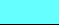
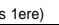






**E** - Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation les candidats peuvent bénéficier **d'aménagements ou de dispense d'évaluations** en fonction de l'aménagement de leur scolarité. Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation. Ces adaptations et aménagements sont inscrits dans le livret de parcours inclusif de l'élève.

## **6 - Livret Scolaire du Lycée (LSL)**

Le livret scolaire est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité. Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation, et à la richesse des informations données au jury pour l'éclairer sur les capacités, les connaissances et les niveaux de compétences atteints par le candidat. Ces appréciations permettent au professeur d'expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, de nuancer et de contextualiser une moyenne, surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat.

### 7 - Calendrier prévisionnel (mise à jour le 05/11/2021)

AOÛT -21		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		janv-22		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		juil-22				
D 1		Me 1	A	V 1	A	L 1	A	Me 1	B	S 1		M 1	B	M 1	B	V 1	B	D 1		Me 1	A	V 1	A	Grd oral		
L 2		J 2	A	S 2		M 2	10	J 2	B	D 2		Me 2	B	Me 2	B	S 2		L 2	6	J 2	A	2nde	S 2			
M 3		V 3	A	D 3		Me 3	B	V 3	B	L 3		J 3	B	J 3	B	D 3		M 3	A	V 3	A		D 3			
Me 4		S 4		L 4	8	J 4	B	S 4	B	M 4		V 4	B	V 4	B	L 4	2	Me 4	A	S 4		L 4		Rattrapage BAC		
J 5		D 5		M 5	B	V 5	B	D 5		Me 5		S 5		S 5		M 5	A	Mat	J 5	A	D 5		M 5	Rattrapage BAC		
V 6		L 6	4	Me 6	B	S 6	B	L 6	4	J 6		D 6		D 6		Me 6	A		V 6	A	L 6	9	Tme	Me 6	Rattrapage BAC	
S 7		M 7	B	J 7	B	D 7		M 7	A	V 7		L 7	8	L 7	12	J 7	A		S 7		M 7	B	Tme	J 7	Rattra. BAC	
D 8		Me 8	B	V 8	B	L 8	11	Me 8	A	S 8		M 8	A	M 8		V 8	A	Remonté notes PARCOURSUP	D 8		Me 8	B		V 8	Rattra. BAC	
L 9	R	J 9	B	S 9		M 9	A	J 9	A	D 9		Me 9	A	Me 9	A	S 9			L 9	7	J 9	B	Tme	S 9		
M 10		V 10	B	D 10		Me 10	A	V 10	A	L 10		J 10	A	J 10		D 10			M 10	B	V 10	B	Tme	D 10		
Me 11		S 11		L 11		J 11		S 11		M 11		V 11	A	V 11		L 11	3		Me 11	B	S 11	A		L 11		
J 12		D 12		M 12		V 12	A	D 12		Me 12		S 12		Arrêt des notes 2ème Trim.		M 12	B		J 12	B	BTS1	D 12		M 12	S	
V 13	P	L 13	5	Me 13		Arrêt des notes 1er Trim.		L 13	5	J 13		D 13		D 13		Me 13	B		V 13	B	BTS2	L 13	10	1ere	Me 13	
S 14		M 14	A	J 14		D 14		M 14	B	V 14		L 14	9	L 14		J 14	B		Arrêt des notes 3ème Trim.		M 14	A	1ere	J 14		
D 15		Me 15	A	V 15		L 15	1	Me 15	B	S 15		M 15		M 15		V 15	B		D 15		Me 15	A	Philo	V 15		
L 16	E	J 16	A	S 16		M 16	B	J 16	B	D 16		Me 16	B	Me 16		S 16			L 16		J 16	A	Fçais	S 16		
M 17	1	V 17	A	D 17		Me 17	B	V 17	B	L 17		J 17	B	J 17		D 17			M 17		V 17	A	1ere	D 17		
Me 18	A	S 18		L 18		J 18	B	S 18		M 18		V 18	B	V 18		L 18	4		Me 18		S 18			L 18		
J 19	A	D 19		M 19		V 19	B	D 19		Me 19		S 19		S 19		M 19	A		J 19		D 19			M 19		
V 20	A	L 20	6	Me 20		S 20		L 20		J 20		D 20		D 20		Me 20	A		V 20		L 20	11	Grd oral	Me 20		
S 21		M 21	B	J 21		D 21		M 21		V 21		L 21	10	L 21		J 21	A		S 21		M 21	B	Grd oral	J 21		
D 22		Me 22	B	V 22		L 22	2	Me 22		S 22		M 22	A	M 22		V 22	A		D 22		Me 22	B	Grd oral	V 22		
L 23	2	J 23	B	S 23		M 23	A	J 23		D 23		Me 23	A	Me 23		S 23			L 23		J 23	B	Grd oral	S 23		
M 24	B	V 24	B	D 24		Me 24	A	V 24		L 24	6	J 24	A	J 24		D 24			M 24		V 24	B	Grd oral	D 24		
Me 25	B	S 25		L 25	9	J 25	A	S 25		M 25	A	V 25	A	V 25		L 25	5		Me 25		S 25			L 25		
J 26	B	D 26		M 26	A	V 26	A	D 26		Me 26	A	S 26		S 26		M 26	B		J 26		D 26			M 26		
V 27	B	L 27	7	Me 27	A	S 27		L 27		J 27	A	D 27		D 27		Me 27	B		V 27		L 27	12	Grd oral	Me 27		
S 28		M 28	A	J 28	A	D 28		M 28		V 28	A	L 28	11	L 28	1	J 28	B		S 28		M 28	A	Grd oral	J 28		
D 29		Me 29	A	V 29	A	L 29	3	Me 29		S 29		M 29	B	M 29		V 29	B		D 29		Me 29	A	Grd oral	V 29		
L 30	3	J 30	A	S 30		M 30	B	J 30		D 30		Me 30	B	Me 30		S 30			L 30	8	2nde	J 30	A	Grd oral	S 30	
M 31	A			D 31				V 31		L 31	7			J 31	B				M 31	A	2nde			D 31		

 Jours Fériés	 Date limite Notes Appréciations / Bul Sco	 Evaluations 2nde	 CCF EPS	 Epreuves Spécialités	 DS 4 H de Philosophie + Eva des spé. le classes de Term.
 Vacances scolaires	 Conseils de classe	 Ecrits Fçais (écrit 4h -ttes 1ere)	 Epreuves Finales BAC	 Préparation de l'épreuve du grand oral	 Oaux Fçais (1 semaine- 14 élèves/jours)
 Semaines administratives	 Conseils d'administration	 Oraux LVE	 Évaluation des Compétences Expérimentales (ECE)		